

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU
GYMNASE VOSGIEN DURANT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT SUR LE RESEAU
DES EAUX USEES**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 22 août 2016 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux de
raccordement sur le réseau des eaux usées,

- la circulation sera interdite sauf riverains, rue du Gymnase Vosgien.

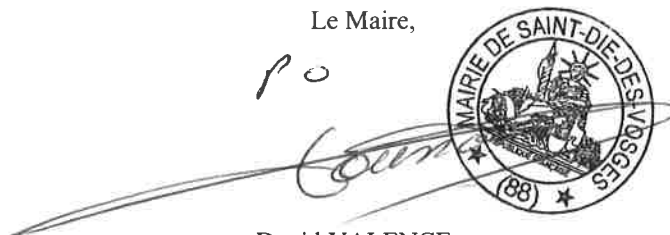
Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par les
services techniques de la Ville et l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 août 2016,

Le Maire,

PO



David VALENCE